

LES PAYSAGES CULTURELS VITICOLES

Michèle Prats, Administrateur d'ICOMOS France.

La convention du Patrimoine mondial de 1972 est celle qui a connu le plus grand succès : la liste du patrimoine mondial va bientôt atteindre les 1000 biens inscrits (962 sites dans 157 Pays), ce qui n'est pas sans poser des problèmes de gestion et de suivi, compte tenu des faibles moyens dont dispose l'UNESCO. Parmi ces biens, on compte 745 Biens culturels, 188 Biens naturels et 29 Biens mixtes.

En 1992 est apparue une nouvelle notion dans l'application de la convention du patrimoine mondial, qui est celle de paysage culturel, œuvre conjuguée de l'homme et de la nature. Ceci répondait mieux aux spécificités de sites à caractère étendu et complexe, où le paysage était constitué d'éléments construits, naturels et/ou ruraux, élaborés au cours des siècles et représentatifs d'une culture ; en pleine progression et diversification, cette nouvelle catégorie regroupe aujourd'hui 92 dossiers.

Il est également intéressant de noter que cette notion apparaît l'année même du sommet de Rio : elle s'insérait dans une évolution de l'approche du patrimoine mondial, plus attentive aux interactions entre nature et culture et à la promotion d'un développement durable, soucieux de la préservation des identités locales.

Parallèlement, à travers la dissémination des agendas 21, la diversité paysagère se verra reconnaître un rôle majeur de ressource à

maintenir dans la préservation de la biodiversité et des valeurs sociétales, face à la banalisation induite par la mondialisation économique et technologique.

Contrairement aux jardins, de taille relativement réduites, et qui sont des paysages volontairement créés en tant que tels et conçus par l'homme pour leur beauté, qui constituent le premier type de paysages culturels distingués par l'UNESCO, un second type concerne les paysages « reliques », caractéristiques d'une époque révolue et d'une civilisation disparue ou menacée (c'est le cas d'un certain nombre de paysages industriels). On distingue également les paysages « associatifs », dont la valeur est essentiellement immatérielle, ainsi que des itinéraires culturels.

Mais la catégorie, sans conteste, la plus dynamique est celle des paysages culturels vivants et évolutifs, parmi lesquels s'inscrivent les paysages agricoles. Ces paysages sont la résultante de l'activité économique de l'homme à travers les âges et de son implantation, sans qu'il y ait eu nécessairement une motivation esthétique consciente ; ils marquent profondément le territoire, sont le reflet d'une période de l'histoire humaine et d'un continuum culturel, tandis que le ou les produits qui y sont cultivés, tout comme l'urbanisme, l'architecture et les industries qui s'y déploient, sont spécifiques de la société qui les a produits. Cette catégorie recèle un

fort potentiel, car elle concerne aussi bien des paysages aussi diversifiés que des paysages à dominante naturelle, rurale, industrielle, mais comportant également dans des proportions variables des éléments architecturaux ou urbains. C'est au sein de celle-ci que se classent les paysages agricoles.

Ainsi les rizières en terrasses des Philippines, les champs d'agave du Tequila, les cultures de thé, de café, de cacaoyer, de taro, de tabac, d'agrumes, les oliveraies, les cocoteraies, tout comme les différents vignobles européens, mais aussi les sites agro-pastoraux, tels les steppes, les causses, les alpages, ou sylvicoles, ont chacun un contenu fortement identitaire. Ces différents types de production créent chacun des paysages très particuliers, qui connaissent néanmoins de lentes évolutions dans le temps en fonction de celles des techniques et modes culturelles ou de l'organisation des processus d'exploitation et de commercialisation. Cette catégorie fait montre d'une grande diversité potentielle et n'est encore que faiblement représentée.

Les produits issus de ces terroirs sont éminemment culturels, et peuvent être considérés comme des « marqueurs » de civilisation. La vigne, qui fut à l'origine méditerranéenne et s'est ensuite répandue à travers l'Europe, puis le reste du monde, en fait bien évidemment partie.

Si cinq vignobles ont été inscrits en tant que tels sur la liste du patrimoine mondial : Saint Emilion (France 1999), Vallée du Douro (Portugal 2001), Tokaj (Hongrie 2002), Pico (Açores- Portugal 2004), Lavaux (Suisse 2007), six autres comptent également, outre des sites exceptionnels, ainsi qu'une architecture et des villes historiques remarquables, une importante part de vignobles, qui jouent un rôle significatif dans l'identité et la préservation de ces paysages. Il s'agit de Cinqueterre (Italie 1997), du Val de Loire (France 2000), de la Wachau (Autriche, 2000), de Fertö-Neusiedlersee (Autriche-Hongrie 2001), de la haute vallée du Rhin Moyen (Allemagne 2002), et Val d'Orcia (Italie 2004).

Ces paysages, qui ont été retenus pour leur caractère spectaculaire sont marqués, pour la plupart d'entre eux par la présence de l'eau : la mer à Cinqueterre et Pico, un lac à Lavaux et Forte-Neusiedlersee, un fleuve (le Rhin, le Danube, le Douro, la Loire) ainsi que par un relief accentué, induisant souvent des cultures en terrasse aux pentes parfois vertigineuses. Seuls échappent à ces caractéristiques Saint-Emilion, avec son village dominant une mer de vigne, le Val d'Orcia, paysage caractéristique de la Toscane de la Renaissance, composé des vignobles du Montalcino et de douces collines couvertes de blé, ponctuées de cyprès, et Tokaj, qui déroule son vignoble entre relief et rivières et d'où surgissent les étonnants pignons de ses caves.

On notera que tous ces vignobles sont situés en Europe. Ils ont d'ailleurs fait l'objet d'un important programme Interreg intitulé Vitour, pour lequel j'effectuais une mission d'expertise, et dont les résultats viennent d'être publiés à travers un « guide des bonnes pratiques pour la préservation des paysages culturels viticoles », ainsi que des échanges d'expériences, que vous pourrez retrouver sur le site internet.

En outre, d'autres candidatures de vignobles sont soit déjà déposées ou en passe de l'être : c'est le cas des dossiers du Piémont, de la Bourgogne et des Coteaux, caves et Maisons de Champagne, soit figurent sur la liste indicative, tels que la Croatie (Primošten), la Route des vins et vignobles d'Espagne, les collines de Prosecco, Conegliano et Valdobbiadene, la Slovaquie pour le Tokaj slovaque, ainsi que le premier dossier non européen « des paysages viticoles de la Province du Cap ».

Il ressort de cette analyse, que jusqu'à présent les vignobles qui ont été inscrits l'ont tous été au titre des Paysages culturels, et qu'en outre, qu'il s'agisse de vignobles stricto-sensu, ou de paysages culturels comprenant des vignobles, ce ne sont pas des biens en série, mais des biens étendus. La renommée du produit n'est pas l'élément majeur de cette distinction, bien que son ancienneté ait joué pour Saint-Emilion, et

sa réputation, dans le cas de Tokaj, mais c'est bien plutôt leur caractère historique et esthétique qui a été privilégié.

On constate par ailleurs une grande diversité dans l'approche managériale de ces sites, qui reposent sur des structures de gestion très diverses, où l'implication des élus, des professionnels et du public, l'état d'avancement des plans de gestion, et la prise en compte des qualités patrimoniales et de la Valeur universelle exceptionnelle dans la gestion courante du site sont également très variables. Cependant, le programme Vitour aura, nous l'espérons, permis une certaine prise de conscience de la part des gestionnaires les moins impliqués de la nécessité d'une gestion qualitative et participative fondée sur la VUE, ainsi que la création d'un réseau d'échange

d'informations et de bonnes pratiques appelé à perdurer et à se développer.

La nouveauté des deux dossiers qui vont vous être présentés tient d'une part à ce que le dossier champenois est un bien en série relevant d'un paysage agro-industriel vivant, le premier du genre, tandis que les climats de Bourgogne sont proposés en tant que bien culturel, représentatifs de la notion très française de terroir, dont ils sont l'expression ultime. Elle tient également à la très forte implication des professionnels, des élus et de la population dans la mise en œuvre et l'aboutissement du dossier de candidature, à l'instar de ce que l'on a déjà pu constater dans les dossiers de candidature les plus récents. •